

Crime, science et identité : anthologie des textes fondateurs de la criminalistique européenne (1860-1930) [Nicolas Quinche]

Autor(en): **Porret, Michel**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **57 (2007)**

Heft 3: **Neue Frauenbewegung in der Schweiz = Nouveau mouvement des femmes en Suisse**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

essante Spielphase der amerikanischen Universitätsgeschichte wird aus dieser Perspektive in ein neues Licht gestellt: So werden die diversen Aufbau- und Ausbaustrategien der Präsidenten und Förderer dieser Universitäten – konkret bezogen auf Fachgebiete wie Philosophie, Psychologie, aber auch Fächer der Naturwissenschaften – detailliert nachgezeichnet, weil die Promotoren der Fächer begehrte Objekte bzw. Subjekte des Aufbaus von entsprechenden Universitäts-Departments waren; die Quellenlage scheint für diese Analysen sehr gut zu sein, wird doch aus vielen Anfrage-, Empfehlungs- und Einladungsschreiben der einzelnen Exponenten zitiert. Jedenfalls ergibt sich aus universitätsgeschichtlicher Perspektive ein faszinierendes dynamisches Puzzle, das auch hilft zu verstehen, weshalb die amerikanische Wissenschafts- und Universitätspolitik von der kontinental-europäischen so verschieden ist.

In *Part Five* wird ideengeschichtlich Bilanz gezogen. In drei Kapiteln zu den Themen *pragmatism*, *pluralism* und *freedoms* werden die in den vorigen Kapiteln gezogenen Linien weitergeführt und der Versuch gewagt, zu einer Synthese der Moderne zusammengefügt zu werden. Leider erweisen sich diese hohen Ansprüche, die sich der Autor in Bezug auf die generelle Erklärung der modernen US-Gesellschaft gesteckt hat, als Überforderung. Mit dem eigentlichen Bezugspunkt des Buches, der Geschichte des Pragmatismus, wird in den beiden letzten Kapiteln recht sprunghaft verfahren, und es wird dabei nicht klar, weshalb wo welche Erweiterung vorgenommen wird. Unter den Freiheiten, die zur Darstellung gelangen, werden zum Beispiel zunächst richtigerweise vor allem die natürlichen Rechte verstanden; der Autor rutscht dann aber ziemlich unvermittelt in eine Diskussion der akademischen Freiheit – eine Diskussion, die zwar essayistisch zu den übrigen Inhalten passt, deren Funktion in der Erklärung der Moderne aber nicht eigentlich ausgeführt wird. Ist die akademische Freiheit quasi als Kernfunktion der Moderne zu verstehen? Oder wird anhand der akademischen Freiheit die Freiheitsproblematik generell thematisiert, quasi eine Pars-pro-toto-Diskussion geführt? Da zeigt sich, dass *Der metaphysische Club* letztlich doch eher ein deskriptives Werk ist, und damit stärker der Tradition der «alten» Geistesgeschichte verbunden, als es dem Stand der intellektuellen Geschichte angemessen wäre. Das Buch ist allerdings glänzend geschrieben, gibt dem Nicht-Amerikaner viele ihm bisher nicht bekannte Bezüge preis, und schafft es offensichtlich auch, einer breiten amerikanischen Leserschaft Verstehens- und Identifikationschancen zu eröffnen; das zeigen die Auflage und die zahlreichen US-Anerkennungen.

Sebastian Brändli, Zürich

Crime, science et identité. Anthologie des textes fondateurs de la criminalistique européenne (1860–1930). Textes choisis, présentés et annotés par Nicolas Quinche. Genève, Slatkine, 2006, 368 p., 8 pl. hors-texte, notices biographiques (et non pas «index onomastique», pp. 347–354) de dix-huit «spécialistes en police scientifique et technique», hélas sans index.

En 1980, l'historien italien Carlo Ginzburg place l'enquête judiciaire au cœur épistémologique de la genèse naturaliste des sciences sociales modernes¹. Or, l'idéal d'objectivité qui interprète les «signes» et les «traces» pour remonter matériellement aux causes des choses à travers les «indices» constitue l'objet de la criminologie, de la police scientifique et de la criminalistique, cette science née de

1 Carlo Ginzburg, «Signes, traces, pistes», *Le Débat*, 1980, pp. 3–44.

la médecine légale, à la fois «techniques de recherche de la preuve des crimes et de leur auteur» et «procédés d'investigation policière propres à les mettre en pratique». Soucieux de forger dans la longue durée l'historicité de leur savoir, certains spécialistes font remonter la «criminologie» à une période «pré-scientifique» qu'émaillent les œuvres réformatrices de Platon, Thomas More, des moralistes naturalistes, philosophes, philanthropes et phrénologues des Lumières, notamment Lavater, Montesquieu, Voltaire, Beccaria, Howard, Bentham, Joseph Gall². Moment clef de l'école pénitentiaire (Charles Lucas, 1803–1889), du positivisme juridique et scientifique qui voit notamment la médecine légale du vivant et du mort s'affirmer comme une discipline constituée en science «objective» (François-Emmanuel Fodéré, 1764–1835), le long XIX^e siècle, autour de la figure de l'expert assermenté, reste pourtant le moment historique de la genèse d'une science de l'homo criminel. Celle-ci est notamment forgée par l'«école italienne», réunie à Turin autour du médecin Cesare Lombroso (1836–1909, *L'Homme criminel*, 1876), du professeur de droit Enrico Ferri (1856–1929, *Sociologie criminelle*, 1881) et du magistrat Raffaele Garofolo (1851–1914, *La Criminologie*, 1885). De 1885 à la Grande guerre, alarmée par la «question sociale», tournée vers l'étude matérielle du mode opératoire, du positivisme probatoire et la personnalité du délinquant, utilisée aussi à des fins eugénistes, la «science positive» du crime émerge et s'affirme. Elle déploie ses institutions de recherche et d'enseignement, ses laboratoires, ses techniques nouvelles avec la photographie notamment³, ses réseaux intellectuels, ses appuis administratifs et politiques, son éthique professionnelle et ses revues, dont les *Congrès internationaux d'anthropologie criminelle* (Rome, 1885; Paris, 1889; Bruxelles, 1892, Genève, 1896, Turin, 1906 et Cologne 1913) dont l'histoire reste à écrire. Favorisant plutôt l'approche anthropologique de la déviance et du comportement atavique de l'*homo criminalis*, la «période lombrosienne» de l'anthropologie criminelle ne doit pas laisser dans l'ombre l'école criminalistique autrichienne organisée à Graz par Hans Gross (1847–1915), auteur du monumental *System der Kriminalistik*, 1913, *vade-mecum* des juges d'instruction traduit alors dans toutes les langues européennes, ainsi que l'«école française» de criminologie. Le médecin légiste de Lyon Alexandre Lacassagne (1843–1924)⁴, spécialiste des tatouages et de l'argot des hommes du milieu, opposé en 1908 à l'abolition de la peine capitale et fasciné par les pathologies de Jean-Jacques Rousseau, incarne l'«école française». Elle est perpétuée par son «disciple» Edmond Locard (1877–1966), le «Sherlock Holmes français»⁵. Fondant le laboratoire de police scientifique de Lyon (1910), enseignant dès 1934 à l'École nationale Supérieure de Police (Lyon), partisan de la défense sociale contre la «criminalité croissante» (*La défense contre le crime*, Paris, 1951), Locard publie une somme positiviste sur *L'Identification des récidivistes* (Paris, 1909), un monumental *Traité de criminalis-*

2 Jean Claude Bernheim, *Criminologie. Idées et théories. De l'Antiquité à la première moitié du 20^e siècle*, Montréal, 1998, manuel avec bonne bibliographie des sources (pp. 99–128).

3 Christian Phréline, *L'Image accusatrice, Les Cahiers de la Photographie*, 17, Brax, 1985, illustre l'alliance «objective» entre la police et la photographie pour établir la «preuve par l'image» (*passim*).

4 Philippe Artières, Gérard Corneloup (éd.), *Le Médecin et le criminel. Alexandre Lacassagne, 1843/1924*, Lyon, 2004 (dont bibliographie des écrits de Lacassagne, pp. 231–237).

5 Michel Mazévet, *Edmond Locard le Sherlock Holmes français*, Lyon, 2006 (biographie hagiographique précise mais sommaire, nombreux documents).

tique (Lyon, 1931–1937, 7 vol.), des *Causes célèbres* (fait divers criminel). Vulgarisateur habile (*Le Crime et les criminels avec 40 photographies documentaires*, Paris, 1925) et fin connaisseur de l’imaginaire judiciaire (*Policiers de roman et de laboratoire*, Paris, 1924), Locard forge sa propre légende de policier scientifique exemplaire (*Mémoire d’un criminologiste*, Paris, 1958). Moralisatrice, obsédée par le contrôle social et l’identité judiciaire (fichage, «portrait parlé», photographie) que développe dès 1877 le commis à la Préfecture de Police Alphonse Bertillon (1853–1914, *La Photographie judiciaire*, 1890; *Instructions signalétiques*, Paris, 1893), directeur du service de l’identification judiciaire (1887), l’«école française» favorise notamment la thèse du «milieu social», clef du comportement criminel. Dans le contexte européen de la montée en puissance de la criminologie comme activité professionnelle utile aux institutions judiciaires, le chimiste et photographe Rodolphe-Archibald Reiss (1875–1929), auteur en 1903 de la *Photographie judiciaire*, «pionnier de la police scientifique et technique en Suisse romande», fonde en 1909 et dirige l’Institut de police scientifique à l’Université de Lausanne (Quinche, *op. cit.*, pp. [25]–79, [345]–346), à la tête duquel succédera en 1920 son élève Marc-Alexis Bischoff (1893–1970), notamment auteur de *La Police scientifique*, Paris, 1938 («À la mémoire de mon maître et ami, le professeur R.-A. Reiss», p. [7]).

Bien connus, constitutifs de la modernité judiciaire et pénale du XX^e siècle, prisme normatif de la «question sociale», ces faits mettent en relief la bienvenue et intelligente anthologie que publie Nicolas Quinche. Près de quatre-vingt textes (hélas non numérotés et pas assez annotés) illustrent la culture de la criminalistique (leçon inaugurale, conférence imprimée, articles scientifiques et de vulgarisation, articles de presse, avant-propos, extraits de manuels, débats de congrès, comptes rendus, recensions, formulaires de l’identité judiciaire, rapports, procès-verbaux de débats parlementaires, statuts). Avec les «pionniers» européens de la criminalistique (Bertillon, Lacassagne, Locard, Lombroso, Reiss, Tardieu) et des savants moins connus (Achille Chéreau, Alfredo Niceforo, Gustrave de Rechter, etc.), nourrie à des sources oubliées ainsi que célèbres (*Annales d’hygiène publique et de médecine légale*, *Archives d’anthropologie criminelle*, *Archives de l’anthropologie criminelle et des sciences pénales*, etc.), donnant une page criminologique de Balzac (pourquoi pas Vidocq, Émile Gaboriau ou Alexandre Dumas?), l’anthologie sera utile pour écrire l’histoire contemporaine de la police scientifique naissante. Elle illustre bien les enjeux épistémologiques d’une histoire intellectuelle, sociale et culturelle de la criminologie ou de la criminalistique. Si à juste titre sa brève «Introduction» (pp. [9]–24) rappelle combien l’histoire de la police scientifique est négligée malgré son exploitation privilégiée par la fiction policière d’investigation depuis Conan Doyle, Nicolas Quinche évoque en outre l’objectif de cette anthologie focalisée sur l’«évolution et les progrès des techniques d’identification», utilisées par la police et la justice. Triomphante et nationaliste jusqu’en 1914, l’anthropologie qui mesure puis photographie les corps, inventorie les tatouages et les «signes particuliers», fait place à l’universalité de la technique anglo-saxonne de la dactyloscopie selon Francis Galton (1822–1911)⁶, avant l’empreinte génétique ADN. Ne visant pas que des finalités pénales («identification des cadavres au moyen de la fiche dentaire durant la Première Guerre mondiale», «dacty-

6 Francis Galton, *Finger Prints*, 1892 (reprint, New York, 1965, introduction par Harold Cummins).

loscopie au service des mutilés de guerre», Quinche, *op. cit.*, pp. [302]–322, la criminalistique affine son savoir de laboratoire, de terrain et d’experts. Peu ouverte sur les sciences comportementales malgré son «obsession de la récidive», elle s’autonomise lentement de la médecine légale qui l’a générée. Signalétique des vivants, identification cadavérique, traces de pas, empreintes, tatouages, indices corporels (cheveux, dents), topographie judiciaire (etc.): autour du corps violenté et du corps suspect, autour des lieux aussi, les textes retenus balisent ainsi les «étapes majeures de la genèse d’une discipline scientifique». Partout dans l’Europe de l’État de droit, la criminalistique veut forger la vérité judiciaire en objectivant les «circonstances» matérielles du crime pour discréditer les «preuves testimoniales» au profit de cette «science des indices» dont Locard reste un des principaux doctrinaires matérialistes. Professionnalisation, institutions universitaires et policières, enseignement et diffusion de la criminalistique, usages et cultures de l’expertise, archives, liens avec la justice civile (accident, suicide) et criminelle: théoriques et pratiques, ces objets complexes déterminent le «champ scientifique» de cette discipline, traversée par des polémiques et des conflits institutionnels (atavisme *versus* milieu; anthropologie *versus* dactyloscopie; peut-on fausser les empreintes digitales?). À l’instar du champ épistémologique de la médecine légale qui doit se penser à la croisée de la doctrine et de la pratique que livre l’archive judiciaire, celui de la police scientifique, idéalisé au nom du «progrès scientifique» par ses pères fondateurs hostiles à l’«empirisme», devrait aussi se mesurer en ses usages sociaux et surtout ses bricolages répétés que révèlent les enquêtes judiciaires, parfois les procès criminels.

En exhibant des textes oubliés, en évoquant quelques figures pionnières, Nicolas Quinche publie ainsi un jalon précieux pour l’histoire institutionnelle, sociale et culturelle de la police scientifique (notamment en Suisse romande avec le cas emblématique à Lausanne de Reiss). Or, au-delà d’une histoire matérielle des laboratoires de police et du «progrès scientifique» valorisé par les acteurs étatiques de cette discipline normative, l’évolution de la police scientifique depuis le milieu du XIX^e siècle montre – surtout – l’importance cruciale prise – en une perspective foucauldienne – par l’identification corporelle dans les usages contemporains du contrôle social à finalité politique, sécuritaire ou hygiéniste. *Identifier et surveiller*: serait-ce là le *credo* scientifique des policiers de laboratoire qui donnerait tout son sens aux textes finement choisis par Nicolas Quinche? En 1911, alarmé par la pègre, le docteur Séverin Icard de Marseille propose ainsi de marquer par un «signe indélébile et non infamant les professionnels du crime» par une injection sous-cutanée de «paraffine», *tatouage judiciaire* sous forme de nodosité, identifiable sur l’omoplate du récidiviste arrêté par la police (Quinche, *op. cit.*, pp. [235]–237). Ce retour à la «marque» corporelle de l’Ancien Régime illustre bien l’imaginaire punitif, rétributif et sécuritaire des acteurs de la criminalistique. En fait, si dès son «invention», la photographie condense le dispositif probatoire de la police scientifique (Bertillon, Reiss), c’est bien parce que la «mise en plaque» permet... la «mise en fiches». Renforçant la certitude judiciaire, le «champ photographique» capte le «champ du crime» que la police scientifique rêve de réduire à défaut de prévenir.

Michel Porret, Genève